



**Energy Leaders Plus Income ETF**

**États financiers intermédiaires  
(non audités)**

**30 juin 2017**

# Energy Leaders Plus Income ETF

<b>ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>			
<b>(non audités)</b>			
<b>Aux</b>	<b>30 juin</b>		<b>31 décembre</b>
	<b>2017</b>		<b>2016</b>
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Placements	22 929 522	\$	22 457 585 \$
Trésorerie	447 280		488 049
Dividendes à recevoir	57 503		59 912
Souscriptions à recevoir	-		215 703
Plus-value latente sur contrats de change à terme (note 6)	582 610		-
	<b>24 016 915</b>		<b>23 221 249</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif courant</b>			
Montants à payer à l'égard des titres achetés	-		215 163
Distributions à payer (note 4)	267 323		209 097
Montant à payer au titre des options vendues	46 479		68 959
Moins-value latente sur contrats de change à terme (note 6)	-		395 270
	<b>313 802</b>		<b>888 489</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>23 703 113</b>	<b>\$</b>	<b>22 332 760 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			
Série A	22 050 629	\$	20 956 417 \$
Série U (\$ CA)	1 652 484		1 376 343
Série U (\$ US)	1 272 414		1 026 317
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)</b>			
Série A	4 277 271		3 402 271
Série U	235 770		160 770
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>			
Série A	5,16	\$	6,16 \$
Série U (\$ CA)	7,01		8,56
Série U (\$ US)	5,40		6,38

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Energy Leaders Plus Income ETF

<b>ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
<b>(non audités)</b>			
<b>Pour les périodes closes les 30 juin</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>
<b>Revenu</b>			
Gain (perte) net sur les placements			
Dividendes	352 678	\$	390 831
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	657 245		(2 203 419)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(4 505 246)		3 672 516
Gain (perte) net sur les placements	(3 495 323)		1 859 928
Gain (perte) net sur les dérivés			
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	465 306		(50 074)
Gain (perte) de change net réalisé	(367 984)		861 294
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	(16 808)		(52 621)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change	968 116		315 949
Gain (perte) net sur les dérivés	1 048 630		1 074 548
<b>Revenu total (net)</b>	<b>(2 446 693)</b>		<b>2 934 476</b>
<b>Charges (note 5)</b>			
Frais de gestion	110 535		93 367
Retenues d'impôt	40 427		46 692
Coûts des communications aux porteurs de parts	31 956		32 786
Honoraires d'audit	4 907		5 459
Honoraires des agents des transferts	6 940		8 890
Droits de garde et frais bancaires	34 302		24 615
Frais du comité d'examen indépendant	1 931		1 716
Droits de dépôt	21 115		28 312
Frais juridiques	6 950		5 782
Coûts de transactions (note 8)	17 012		22 499
<b>Total des charges</b>	<b>276 075</b>		<b>270 118</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(2 722 768)</b>	<b>\$</b>	<b>2 664 358</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série A</b>	(2 516 193)	\$	2 545 412
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – <b>série U</b>	(206 575)		118 946
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série A (note 4)</b>	(0,65)	\$	0,74
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part – <b>série U (note 4)</b>	(1,18)		0,65

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Energy Leaders Plus Income ETF

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>				
<b>ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>				
<b>TOUTES SÉRIES</b>				
<b>(non audités)</b>				
<b>Pour les périodes closes les 30 juin</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	22 332 760	\$	21 211 241	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 722 768)	\$	2 664 358	\$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>				
Produit des émissions de parts rachetables	6 358 307		5 347 500	
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-		21 836	
Annulation des parts rachetables	-		(5 793 064)	
Rachat de parts rachetables	(811 500)		(110 915)	
Paiement aux porteurs de parts rachetables de fractions de parts sur les transferts de la série U à la série A	-		(25)	
Rémunération des placeurs pour compte	-		(199 016)	
<b>Opérations des porteurs de parts – montant net</b>	<b>5 546 807</b>	<b>\$</b>	<b>(733 684)</b>	<b>\$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>				
Revenus de placement nets	(1 453 686)		(1 227 269)	
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(1 453 686)</b>	<b>\$</b>	<b>(1 227 269)</b>	<b>\$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	23 703 113	\$	21 914 646	\$

*Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.*

## Energy Leaders Plus Income ETF

<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>			
<b>ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			
<b>SÉRIE A</b>			
<b>(non audités)</b>			
<b>Pour les périodes closes les 30 juin</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	20 956 417	\$	19 593 171 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 516 193)	\$	2 545 412 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>			
Produit des émissions de parts rachetables	5 791 292		5 347 500
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-		21 836
Annulation des parts rachetables	-		(5 735 621)
Rachat de parts rachetables	(811 500)		(110 915)
Transfert des parts rachetables de série U	-		254 438
Rémunération des placeurs pour compte	-		(199 016)
<b>Opérations des porteurs de parts – montant net</b>	<b>4 979 792</b>	<b>\$</b>	<b>(421 778) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>			
Revenus de placement nets	(1 369 387)		(1 143 043)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(1 369 387)</b>	<b>\$</b>	<b>(1 143 043) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	22 050 629	\$	20 573 762 \$
<b>ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>			
<b>ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			
<b>Série U</b>			
<b>(non audités)</b>			
<b>Pour les périodes closes les 30 juin</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 376 343	\$	1 618 070 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(206 575)	\$	118 946 \$
<b>Transactions sur parts rachetables</b>			
Produit des émissions de parts rachetables	567 015		-
Rachat de parts rachetables	-		(57 443)
Transfert de parts rachetables à la série A	-		(254 463)
<b>Opérations des porteurs de parts – montant net</b>	<b>567 015</b>	<b>\$</b>	<b>(311 906) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts rachetables</b>			
Revenus de placement nets	(84 299)		(84 226)
<b>Distributions totales aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(84 299)</b>	<b>\$</b>	<b>(84 226) \$</b>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 652 484	\$	1 340 884 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

# Energy Leaders Plus Income ETF

<b>ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
<b>(non audités)</b>		
<b>Pour les périodes closes les 30 juin</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 722 768) \$	2 664 358 \$
<b>Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	(657 245)	2 203 419
Gain (perte) réalisé sur les options vendues	(465 306)	50 074
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	4 505 246	(3 672 516)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	16 808	52 621
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur opérations de change	(968 116)	(315 949)
Produit de la vente de placements	7 047 559	10 410 901
Acquisition de placements	(5 394 671)	(8 629 329)
Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie	(7 355)	32 787
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>	<b>1 354 152</b>	<b>2 796 366</b>
<b>Activités de financement**</b>		
Produit des émissions de parts rachetables	215 702	5 347 500
Paiement aux porteurs de parts rachetables de fractions de parts sur les transferts de la série U à la série A	-	(25)
Annulation des parts rachetables	(215 163)	(5 793 064)
Rachat de parts rachetables	-	(110 915)
Rémunération des placeurs pour compte	-	(199 016)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables (après réinvestissement)	(1 395 460)	(1 213 356)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>(1 394 921) \$</b>	<b>(1 968 876) \$</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période</b>	<b>(40 769)</b>	<b>827 490</b>
Trésorerie à l'ouverture de la période	488 049	238 314
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>447 280 \$</b>	<b>1 065 804 \$</b>
<b>Autres informations sur les flux de trésorerie</b>		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt*	314 660 \$	370 277 \$

\*Inclus dans les activités d'exploitation

\*\*Les flux entrants (sortants) nets ne tiennent pas compte des transactions qui n'ont pas été réglées en espèces (transactions en nature)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Energy Leaders Plus Income ETF

### INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

(non audité)

Au 30 juin 2017

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Valeur comptable (\$)	En % de l'actif net
<b>ACTIONS</b>				
<b>Énergie</b>				
17 407	Anadarko Petroleum Corporation	1 415 105	1 024 977	4,3
16 479	Baker Hughes Inc.	1 075 338	1 166 584	4,9
24 772	BP PLC, CAAE	1 155 353	1 114 739	4,7
29 557	Canadian Natural Resources, Ltd.	1 203 711	1 106 023	4,7
8 643	Chevron Corporation	1 181 309	1 171 069	4,9
19 587	ConocoPhillips	1 244 652	1 118 239	4,7
24 363	Devon Energy Corporation	1 313 229	1 011 538	4,3
23 503	Enbridge Inc.	1 286 065	1 215 134	5,1
10 129	EOG Resources Inc.	1 141 009	1 190 748	5,0
11 570	Exxon Mobil Corporation	1 261 437	1 213 046	5,1
20 179	Halliburton Company	1 224 143	1 119 278	4,7
19 798	Hess Corporation	1 288 675	1 127 971	4,8
46 460	Kinder Morgan, Inc., cat. P	1 425 835	1 156 068	4,9
13 653	Occidental Petroleum Corporation	1 300 358	1 061 564	4,5
11 559	Phillips 66	1 171 327	1 241 315	5,2
16 297	Royal Dutch Shell PLC, CAAE	1 177 894	1 125 762	4,8
12 858	Schlumberger Limited	1 350 859	1 099 441	4,6
31 255	The Williams Companies, Inc.	1 280 739	1 229 092	5,2
18 133	Total SA, CAAE	1 170 714	1 167 811	4,9
14 486	Valero Energy Corporation	1 085 215	1 269 123	5,4
<b>Total des actions</b>		<b>24 752 967</b>	<b>22 929 522</b>	<b>96,7</b>

## Energy Leaders Plus Income ETF

### INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

(non audité)

Au 30 juin 2017

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Valeur comptable (\$)	En % de l'actif net
<b>OPTIONS</b>				
<b>Énergie</b>				
(1 700)	Anadarko Petroleum Corporation - juill. 2017 @ 47 \$ US	(3 232)	(1 523)	-
(2 400)	Baker Hughes Inc. - juill. 2017 @ 57 \$ US	(3 961)	(592)	-
(3 600)	BP PLC - juill. 2017 @ 36,5 \$ US	(1 901)	(187)	-
(2 900)	Canadian Natural Resources, Ltd. - juill. 2017 @ 38 \$ US	(3 031)	(1 943)	-
(1 200)	Chevron Corporation - juill. 2017 @ 108 \$ US	(2 535)	(421)	-
(2 900)	ConocoPhillips - juill. 2017 @ 47 \$ US	(3 753)	(527)	-
(2 400)	Devon Energy Corporation - juill. 2017 @ 32 \$ US	(3 074)	(3 460)	-
(3 500)	Enbridge Inc. - juill. 2017 @ 40 \$ US	(4 344)	(2 955)	-
(1 500)	EOG Resources, Inc. - juill. 2017 @ 90 \$ US	(3 070)	(4 890)	-
(1 700)	Exxon Mobil Corporation - juill. 2017 @ 83,5 \$ US	(1 953)	(354)	-
(2 900)	Halliburton Company - juill. 2017 @ 44 \$ US	(4 748)	(2 071)	-
(2 900)	Hess Corporation - juill. 2017 @ 44 \$ US	(4 710)	(5 386)	(0,1)
(6 800)	Kinder Morgan, Inc. - juill. 2017 @ 19,5 \$ US	(2 245)	(2 384)	-
(2 000)	Occidental Petroleum Corporation - juill. 2017 @ 62,5 \$ US	(3 380)	(909)	-
(1 700)	Phillips 66 - juill. 2017 @ 82 \$ US	(2 516)	(3 698)	-
(2 400)	Royal Dutch Shell PLC - juill. 2017 @ 55 \$ US	(1 901)	(623)	-
(1 900)	Schlumberger Limited - juill. 2017 @ 69 \$ US	(3 362)	(962)	-
(4 600)	The Williams Companies, Inc. - juill. 2017 @ 29 \$ US	(4 069)	(9 230)	(0,1)
(2 100)	Valero Energy Corporation - juill. 2017 @ 67 \$ US	(3 826)	(4 364)	-
<b>Total des options</b>		<b>(61 611)</b>	<b>(46 479)</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Total des placements</b>		<b>24 691 356</b>	<b>22 883 043</b>	<b>96,5</b>
<b>Contrats de change à terme (note 6)</b>			<b>582 610</b>	<b>2,5</b>
<b>Autres actifs moins les passifs</b>			<b>237 460</b>	<b>1,0</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>			<b>23 703 113</b>	<b>100,0</b>

# Energy Leaders Plus Income ETF

## NOTES ANNEXES (non auditées)

30 juin 2017

### 1. INFORMATION GÉNÉRALE

L'Energy Leaders Plus Income ETF (le « Fonds ») est une fiducie de placement créée sous le régime des lois de la province de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie datée du 24 septembre 2014, date de création, dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activités importantes au sein du Fonds entre la date de création et le début des activités, le 21 octobre 2014. Le 21 octobre 2014, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne de 3 650 000 parts de série A à un prix unitaire de 10,00 \$ pour un produit brut de 36 500 000 \$ et de 218 170 parts de série U à 10,00 \$ US par part pour un produit brut de 2 181 700 \$ US (2 448 849 \$ CA). Le 20 novembre 2014, une option de surallocation visant l'acquisition de 57 000 parts supplémentaires de série A a été exercée à un prix par part de 10,00 \$, pour un produit brut de 570 000 \$. Le 2 juin 2016, le Fonds a procédé à un placement secondaire de 775 000 parts de série A, à un prix unitaire de 6,00 \$, pour un produit brut de 4 650 000 \$. En lien avec ce placement secondaire une option de surallocation visant l'acquisition de 116 250 parts supplémentaires a été exercée à un prix par part de 6,00 \$, pour un produit brut de 697 500 \$. Le siège social du Fonds est au 710 Dorval Drive à Oakville (Ontario) L6K 3V7.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à procurer aux porteurs de parts une possibilité d'appréciation du capital et des distributions mensuelles en espèces, ainsi qu'une volatilité d'ensemble des rendements du portefeuille inférieure à celle normalement connue en détenant directement les titres de capitaux propres de leaders du secteur de l'énergie. Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds investira en maintenant une pondération égale, dans un portefeuille composé des titres de capitaux propres de 20 leaders du secteur de l'énergie envisageables pour un placement, dont la capitalisation boursière atteint au moins 10 milliards \$ US au moment de l'investissement.

Le 19 septembre 2016, les porteurs de parts de séries A et U ont approuvé la conversion du Fonds en fonds négocié en bourse (« FNB ») pour une entrée en vigueur le 24 octobre 2016 et le nom du Fonds a été remplacé par Energy Leaders Plus Income ETF. Les parts de série A et U se négocient depuis comme des parts de FNB, sous les symboles HPF et HPF.U respectivement. Les parts de série U sont destinées aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement en dollars américains. Elles n'étaient pas inscrites à la cote d'une bourse de valeurs antérieurement à la conversion.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui s'appliquent aux états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, Information financière intermédiaire, et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels ont été préparés en conformité avec les IFRS. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 24 août 2017.

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transaction concernant les actifs et passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), y compris les placements qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les valeurs comptables de tous les autres actifs et passifs financiers au coût amorti se rapprochent de leur juste valeur en raison d'échéance à court terme. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé selon les IFRS.

# Energy Leaders Plus Income ETF

## Juste valeur des placements et instruments dérivés

Les placements et instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours boursier qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, les cours du marché ne sont pas faciles à obtenir doit correspondre à la juste valeur, déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres peut être déterminée à l'aide de modèles d'évaluation fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec le cours de titres comparables ou similaires, l'obtention de renseignements liés aux évaluations auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques concernant un placement et le recours à d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont évaluées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et des intérêts susmentionnés peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. Le risque de crédit perçu de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée jusqu'à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

## Classement des parts rachetables

Selon les IFRS, la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation, exige que les parts ou actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers, à moins que certains critères soient respectés. Les parts du Fonds comprenaient différents droits de rachat et dans certains cas à 95 % de la valeur de marché des parts inscrites en bourse. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

## Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts.

## Opérations de placement et constatation des revenus

Les gains (et les pertes) nets réalisés à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon le coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

## Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion directement attribuables à une série sont imputés à cette série. Les frais d'exploitation, revenus, gains et pertes en capital réalisés et latents communs du Fonds sont habituellement répartis entre les séries proportionnellement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif à chacune. Les gains ou pertes réalisés ou latents sur contrats de change à terme sont affectés uniquement à la série A.

## Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements », respectivement. Les gains ou pertes de change réalisés ou latents sur des actifs, passifs et revenus, autres que des placements libellés en devises, sont inclus dans les états du résultat global, aux postes « Gain (perte) net de change réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change », respectivement. Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans les états de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

## Contrats de change à terme

Le Fonds conclura des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations de change. Leur juste valeur se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel du contrat et ajustée du risque de contrepartie. À la liquidation du contrat, le gain (ou la perte) est comptabilisé à titre de gain (perte) net de change réalisé.

# Energy Leaders Plus Income ETF

## Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation de sorte que seul le solde net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi qu'une intention de ne régler que le solde net, ou de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

## Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative de chaque série à une date donnée correspond à la quote-part des actifs du Fonds revenant à chaque série moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette série, à l'exception des contrats à terme uniquement attribués à la série A, exprimée en dollars canadiens au taux de change applicable à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part seront calculées chaque jour ouvrable. « Jour ouvrable » s'entend d'un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte.

## Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, ou pendant une période donnée, un nombre établi de titres ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une anticipation d'un prix futur des titres.

La prime reçue lors de la vente d'une option est enregistrée au coût dans les états de la situation financière, au poste « Montant à payer au titre des options vendues ». Tant que la position correspondant à l'option vendue est conservée, le passif associé aux options vendues est réévalué à un montant équivalant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain (ou perte) découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » dans les états du résultat global.

Le gain (ou la perte) enregistré à la vente ou à l'expiration des options est inclus dans les états du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

## Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (ou la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour une série donnée divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période visée pour la série concernée.

## Impôt sur le revenu et autres impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Aux fins fiscales, le Fonds clôture son exercice au 31 décembre. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement sur une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital réalisés dans le futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être appliquées au revenu imposable des 20 années suivantes. À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds a enregistré des pertes autres qu'en capital de 304 418 \$ et des pertes en capital nettes de 4 896 204 \$ pouvant être reportées en avant aux fins fiscales.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et gains sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds sont généralement assujétiés à la TVH au taux de 13 %. La TVH est calculée selon la résidence des porteurs de parts du Fonds à des moments précis, et non selon la localisation physique du gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

## Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

- a) Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

## Energy Leaders Plus Income ETF

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications et ne pas être contraignants et exécutoires. Veuillez vous reporter à la note 7 pour de plus amples informations à propos de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

### b) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants quant à l'activité du Fonds pour déterminer si le but de celui-ci est d'investir sur la base du rendement global pour l'application de l'option de la juste valeur en vertu de la norme IAS 39 Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Les jugements les plus significatifs qui ont été effectués visent notamment à déterminer si certains placements sont détenus à des fins de transaction et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

### Normes comptables publiées mais non encore adoptées

#### *IFRS 9, Instruments financiers*

La version définitive de la norme IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera la norme IAS 39 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 présente un modèle de classement et d'évaluation, un modèle de dépréciation prospectif unique fondé sur les « pertes attendues » et une approche substantiellement nouvelle de la comptabilité de couverture. Cette nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie et sur le modèle d'affaires dans lequel l'actif est détenu. Ce nouveau modèle unique de dépréciation applicable à tous les instruments financiers exigera une comptabilisation plus dynamique des pertes de crédit attendues. Il apporte également des changements sur le plan du risque de crédit propre à l'entité en permettant d'évaluer le passif à la juste valeur, si bien que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à une entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. La norme IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 mais peut être adoptée plus rapidement. De plus, les changements concernant le crédit propre à une entité peuvent être appliqués plus rapidement de façon isolée sans changer les méthodes de comptabilisation des instruments financiers. Le gestionnaire continue à évaluer l'incidence de la norme IFRS 9 en analysant le modèle d'affaire du Fonds. Il ne s'attend à aucun changement dans l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds.

## 4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles d'une série, chacune représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. Sauf pour ce qui est prévu dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part donne droit à un vote à toutes les assemblées de porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts des séries A et U se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles HPF et HPF.U respectivement. Avant la conversion, les parts de série U n'étaient pas négociées en bourse. Au 30 juin 2017, les cours de clôture des parts des séries A et U s'établissaient à 5,15 \$ et 5,42 \$ US respectivement (6,16 \$ et 6,43 \$ respectivement au 31 décembre 2016).

Après la conversion en FNB, le Fonds a annulé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Avant la conversion, le Fonds a été autorisé à acheter jusqu'à 358 735 parts de série A du Fonds à des fins d'annulation dans le cours normal des activités sur la Bourse de Toronto et sur d'autres marchés canadiens. Au cours de la période close le 30 juin 2016, 21 500 parts ont été rachetées à des fins d'annulation pour un montant de 110 915 \$.

### Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier ou souscripteur désigné peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un entier multiple du nombre déterminé de parts du FNB. Un jour ouvrable s'entend d'un jour au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera au courtier ou au souscripteur désigné des parts, avant le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre entier déterminé de parts émises ou rachetées un courtier ou souscripteur désigné doit effectuer, ou recevoir, le paiement, se composant :

## Energy Leaders Plus Income ETF

- (a) De valeurs mobilières et d'espèces pour un montant total équivalent à la valeur liquidative des parts rachetées; ou
- (b) D'espèces pour un montant équivalent à la valeur liquidative des parts rachetées

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts en espèces ou échanger des parts contre des valeurs mobilières et des espèces. Les parts rachetées en espèces peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la Bourse de Toronto le jour effectif du rachat, dans la limite maximale de leur valeur liquidative. Les parts échangées contre des valeurs mobilières le seront sur la base d'un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat, moyennant le versement de valeurs mobilières et d'espèces. Les parts seront rachetées lors de l'échange.

Avant la conversion en FNB, les parts pouvaient être déposées pour rachat mensuel avant 17 h (heure de Toronto) le 10<sup>e</sup> jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois applicable. Sur réception de l'avis de rachat par le Fonds, le porteur d'une part était admissible à recevoir un prix par part équivalant au montant le moins élevé entre :

- (a) 95 % du cours sur le marché principal sur lequel les parts sont cotées durant la période de 20 jours ouvrables se terminant immédiatement avant la date de rachat mensuel; et
- (b) 100 % du cours de clôture sur le marché principal sur lequel les parts sont cotées à la date de rachat mensuel.

Avant la conversion, les parts de série U pouvaient être rachetées ou converties en parts de série A sur une base mensuelle dans les mêmes termes que ceux applicables aux parts de série A. Au cours de la période close le 30 juin 2016, aucune part de série U n'a été rachetée et annulée et 33 700 parts de série U ont été converties en 46 688 parts de série A pour un montant de 254 438 \$.

Avant la conversion et en accord avec le prospectus du Fonds, en plus des droits de rachat mensuel, à partir d'avril 2016 des parts pouvaient être remises sur une base annuelle pour rachat à la valeur liquidative par part l'avant-dernier jour ouvrable d'avril, moyennant l'observation de la période d'avis de rachat exigé, les porteurs de parts recevant le paiement au plus tard le 15<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant. Le 29 avril 2016, 986 010 parts de série A ont été rachetées et annulées pour un montant de 5 735 620 \$ et 7 700 parts de série U ont été rachetées et annulées pour un montant de 57 443 \$.

Les parts suivantes ont été émises, rachetées ou annulées au cours de la période :

	Série A	Série U
<b>Total des parts en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>3 585 228</b>	<b>212 170</b>
<b>Parts rachetables émises</b>	<b>891 250</b>	
Parts rachetables émises sur réinvestissement	4 045	-
Parts rachetables rachetées	(986 010)	(7 700)
Annulation des parts rachetables	(21 500)	-
Transferts entre les séries	46 688	(33 700)
<b>Total des parts en circulation au 30 juin 2016</b>	<b>3 519 701</b>	<b>170 770</b>
<b>Total des parts en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>3 402 271</b>	<b>160 770</b>
Parts rachetables émises	1 025 000	75 000
Parts rachetables rachetées	(150 000)	-
<b>Total des parts en circulation au 30 juin 2017</b>	<b>4 277 271</b>	<b>235 770</b>

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période close le 30 juin 2017 s'est élevé à 3 858 348 pour la série A (3 437 109 parts en 2016) et à 175 687 parts pour la série U (182 781 parts en 2016).

### Distributions

Le Fonds s'efforce de procéder à des distributions mensuelles en espèces aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et de les verser au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant. Depuis novembre 2015, chaque année, le Fonds évalue, à partir de ses observations de la conjoncture boursière, un montant de distribution pour l'année suivante et le communique. Le montant total de distribution pour la période close le 30 juin 2017 s'est établi à 1 453 686 \$ correspondant à 1 369 387 \$ pour la série A et 84 299 \$ pour la série U (1 143 043 \$ pour la série A et 84 226 \$ pour la série U en 2016).

## Energy Leaders Plus Income ETF

Avant la conversion, le Fonds a offert aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir les distributions trimestrielles sous forme de parts supplémentaires des séries A ou U en souscrivant à un régime de réinvestissement des distributions qui vise à ce que les distributions en espèces effectuées par le Fonds puissent, au choix du porteur de parts, être automatiquement réinvesties en parts supplémentaires des séries A ou U au nom de ce porteur de parts aux termes de ce régime. Le réinvestissement des distributions pour les parts de série A a été effectué par achat sur le marché ou par émission sur le capital autorisé du Fonds, en fonction du cours des parts de série A par rapport à la valeur liquidative et à la disponibilité de parts sur le marché. Le réinvestissement des distributions pour les parts de série U a été effectué par émission sur le capital autorisé du Fonds à la valeur liquidative. Au cours de la période close le 30 juin 2016, 4 045 parts de série A avaient été émises pour réinvestissement sur le capital autorisé du Fonds et tous les autres réinvestissements provenaient de rachats sur le marché. Aucune part de série U n'était inscrite au régime de réinvestissement. Une fois la conversion effectuée, le régime de réinvestissement des distributions a été interrompu. Le 5 juillet 2017, un nouveau régime de réinvestissement des distributions a été établi par le Fonds.

### 5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

#### Frais de gestion et frais de service

Harvest Portfolios Group Inc. est le gestionnaire du Fonds et il lui incombe de gérer ou de faire gérer l'ensemble des activités et des opérations du Fonds ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a fait appel à Highstreet Asset Management Inc. (« Highstreet » ou « le gestionnaire des placements ») pour fournir au Fonds des services de gestion des placements jusqu'au 31 mars 2016, date de résiliation, et a versé à Highstreet des frais en contrepartie de ses services de conseils en placements, à même les frais qu'il reçoit du Fonds, lesquels sont calculés en fonction de l'actif net du Fonds. Highstreet a reçu des honoraires pour ses services de conseils en placements, à même les frais qu'il reçoit du Fonds, sur la base de l'actif net du Fonds. Le gestionnaire est admissible au versement d'une rémunération au taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds (taxes en sus), versée mensuellement à terme échu. Avant la conversion, le calcul se basait sur la VL hebdomadaire moyenne.

#### Frais d'exploitation

Le Fonds est responsable des frais d'exploitation liés à la conduite de ses affaires, notamment les honoraires pour les services de garde, intérêts, taxes, frais juridiques et honoraires d'audit, honoraires de l'agent des transferts liés à l'émission et au rachat de parts, coûts des rapports financiers et autres communications, frais et dépenses liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), notamment les frais des membres du CEI, et frais de conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges pour le compte du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser.

#### Autres charges

Le Fonds remboursera au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables que le gestionnaire a engagés pour rendre des services au nom du Fonds et en lien avec les tâches dont il doit s'acquitter pour le Fonds. Ces frais comprennent notamment les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et frais de conseils, le coût des administrateurs indépendants du gestionnaire et d'autres frais d'administration liés au placement continu et à d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire, entre tous les fonds d'Harvest Portfolios Group Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ils se sont élevés à 24 040 \$ pour la période close le 30 juin 2017 (22 116 \$ en 2016) et sont inclus dans les coûts des communications aux porteurs de parts qui figurent dans les états du résultat global.

### 6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises pour les parts de séries A uniquement. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou précisée dans le contrat d'une devise sous-jacente, à un cours et à un moment déterminés. Leur valeur se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel ajusté du risque de contrepartie. Les gains (ou pertes) latents sur le contrat à terme sont présentés dans la variation de la plus-value (moins-value) sur contrats de change à terme dans les états du résultat global et affectés à la série A jusqu'à ce que le contrat soit liquidé ou dénoué en partie.

## Energy Leaders Plus Income ETF

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds avait conclu les contrats de change à terme suivants :

Au 30 juin 2017					
Contrepartie	Date de dénouement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix au contrat
Banque canadienne impériale de commerce notation A+	23 août 2017	7 356 812 \$ CA	5 580 000 \$ US	116 080 \$	0,7585
Banque Nationale notation A	20 juillet 2017	6 738 450 \$ CA	5 010 000 \$ US	233 941 \$	0,7435
Banque Royale notation AA-	20 juillet 2017	6 737 097 \$ CA	5 010 000 \$ US	232 589 \$	0,7436
<b>Total</b>		<b>20 832 359 \$ CA</b>	<b>15 600 000 \$ US</b>	<b>582 610 \$</b>	

Au 31 décembre 2016					
Contrepartie	Date de dénouement	Monnaie achetée	Monnaie vendue	Gain (perte) latent	Prix au contrat
Banque Nationale notation A	20 janvier 2017	8 982 405 \$ CA	6 850 000 \$ US	(201 784) \$	0,7626
Banque Royale notation AA-	20 janvier 2017	8 981 412 \$ CA	6 850 000 \$ US	(202 777) \$	0,7627
Banque Royale notation AA-	20 janvier 2017	947 821 \$ CA	700 000 \$ US	9 291 \$	0,7385
<b>Total</b>		<b>18 911 638 \$ CA</b>	<b>14 400 000 \$ US</b>	<b>(395 270) \$</b>	

### Compensation de contrats de change à terme

En 2017, le Fonds a reçu un versement en devises pour ses contrats de change à terme qui ne respectait pas les critères exigés pour effectuer une compensation aux états de la situation financière. Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016.

30 juin 2017			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts	Montant admissible à compensation	Montants compensés nets
Actifs dérivés	582 610 \$	-	582 610 \$
Passifs dérivés	-	-	-

31 décembre 2016			
Actifs et passifs financiers	Actifs (passifs) bruts	Montant admissible à compensation	Montants compensés nets
Actifs dérivés	9 291 \$	(9 291) \$	-
Passifs dérivés	(404 561) \$	9 291 \$	(395 270) \$

## 7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à plusieurs risques financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire vise à atténuer ces risques en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui géreront les titres des portefeuilles du Fonds quotidiennement, en fonction des événements du marché et des objectifs de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également mis en place une structure de gouvernance qui supervise les activités de placement du Fonds et surveille sa conformité à la stratégie de placement énoncée et à la réglementation en matière de valeurs mobilières.

# Energy Leaders Plus Income ETF

## Autre risque de prix

L'autre risque de prix provient de la fluctuation des cours et de son effet sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. La situation du marché des actions, plutôt que le rendement individuel de chaque société, peut avoir une incidence sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds. La conjoncture économique et financière générale influe sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 30 juin 2017, 96,7% de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,6% au 31 décembre 2016) se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice aurait augmenté ou diminué d'environ 1 146 476 \$ (1 122 879 \$ au 31 décembre 2016).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

## Risque de change

Le risque de change provient du risque que la valeur d'un placement libellé dans une devise autre que la monnaie de fonctionnement du Fonds fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 30 juin 2017				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollars américains	22 020 550 \$	20 249 749 \$	1 770 801 \$	7,5

\*En dollars canadiens

Au 31 décembre 2016				
Devise	Exposition*	Contrats à terme*	Exposition nette*	% de l'actif net
Dollars américains	20 441 247 \$	19 306 908 \$	1 134 339 \$	5,1

\*En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élèvent à 21 778 964 \$ (20 185 576 \$ au 31 décembre 2016) et à 241 586 \$ (255 671 \$ au 31 décembre 2016) respectivement.

Au 30 juin 2017, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes les autres devises, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 88 540 \$ (56 717 \$ au 31 décembre 2016) ou 0,4 % (0,3 % au 31 décembre 2016) sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Le Fonds a conclu un contrat de change à terme couvrant en tout temps en dollar canadien la quasi-totalité de la valeur de la quote-part des placements du portefeuille revenant à la série A.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient de la possibilité qu'une variation des taux d'intérêt influe sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Le Fonds est exposé à un risque de taux d'intérêt lorsqu'il investit dans des instruments financiers portant intérêt. Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds ne détenait aucun titre à revenu fixe ou instrument du marché monétaire. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'un fonds ne soit pas en mesure d'effectuer ses règlements ou de s'acquitter de ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, comme décrit dans la note 4. Le paiement des rachats étant principalement effectué sous forme de parts, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Afin de maintenir une liquidité suffisante, le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés activement sur des marchés publics et peuvent être facilement cédés pour obtenir des liquidités. En outre, le FNB conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à ces fins.

## Energy Leaders Plus Income ETF

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, tous les passifs financiers du Fonds présentaient des échéances inférieures à trois mois.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds qui visent des titres cotés sont réglées et payées à la livraison, par l'intermédiaire de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement est effectué à l'achat, une fois que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le Fonds a également conclu des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain (perte) latent sur contrats à terme.

Au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et soumise à une réglementation.

### Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir, des prix) ou indirectement (à savoir, des dérivés de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs ci-dessous.

Les transferts entre les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont présumés avoir été effectués au début de la période de référence.

Classement des titres :

Placements à la juste valeur au 30 juin 2017				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Totaux (\$)
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	19 521 210	-	-	19 521 210
CAAE	3 408 312	-	-	3 408 312
<b>Instruments dérivés</b>				
Contrats de change à terme	-	582 610	-	582 610
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>22 929 522</b>	<b>582 610</b>	<b>-</b>	<b>23 512 132</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments dérivés</b>				
Options	(46 479)	-	-	(46 479)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(46 479)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(46 479)</b>

## Energy Leaders Plus Income ETF

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2016				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Totaux (\$)
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actions</b>				
Actions ordinaires	19 040 131	-	-	19 040 131
CAAE	3 417 454	-	-	3 417 454
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>22 457 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 457 585</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments dérivés</b>				
Options	(68 959)	-	-	(68 959)
Contrats de change à terme	-	(395 270)	-	(395 270)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(68 959)</b>	<b>(395 270)</b>	<b>-</b>	<b>(464 229)</b>

Le Fonds ne détenait aucun titre relevant du niveau 3 au 30 juin 2017 ou au 31 décembre 2016 et il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016.

La valeur des actions et des options est basée sur les cours. La valeur d'un contrat de change à terme se base sur la différence entre le taux du contrat et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliquée au montant notionnel ajusté du risque de contrepartie.

### Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds selon les régions et catégories.

#### Régions

Aux	30 juin 2017		31 décembre 2016	
	\$*	% de l'actif net	\$*	% de l'actif net
États-Unis	21 778 964	86,7	20 185 576	90,4
Canada	1 104 080	9,8	2 203 050	9,9
<b>Total</b>	<b>22 883 043</b>	<b>96,5</b>	<b>22 388 626</b>	<b>100,3</b>

\* En dollars canadiens

Secteurs d'activité (pourcentages de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)

	30 juin 2017	31 décembre 2016
	% de l'actif net	% de l'actif net
<b>ACTIONS</b>		
Énergie	96,7	100,6
<b>OPTIONS</b>		
Énergie	(0,2)	(0,3)
<b>Total</b>	<b>96,5</b>	<b>100,3</b>

### 8. RABAIS DE COURTAGE

Les commissions de courtage payées à certains courtiers peuvent couvrir, en plus du coût des services de courtage liés aux opérations sur titres, des services d'analyse de placements fournis au gestionnaire des placements. Les commissions versées aux courtiers pour les périodes closes les 30 juin 2017 et 2016 ne comprennent pas de services d'analyse de placements.

# Energy Leaders Plus Income ETF

## Head Office

710 Dorval Drive, Suite 209  
Oakville, ON L6K 3V7  
Phone Number: 416.649.4541  
Toll Free: 866.998.8298  
Fax Number: 416.649.4542  
Email: [info@harvestportfolios.com](mailto:info@harvestportfolios.com)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.